



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commissariats

Question écrite n° 69211

Texte de la question

M. Pierre Cardo demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de lui apporter des précisions sur le devenir du projet de création d'un nouveau commissariat de police à Conflans-Sainte-Honorine, notamment sur un emplacement mieux adapté de la ville et sur une surface plus importante pour répondre aux besoins réels de la circonscription de police de Conflans qui comporte, outre cette ville, Achères, Andrésy, Chanteloup-les-Vignes et Maurecourt. Alors que le SGAP de Versailles a déjà effectué des études sur les besoins en surface pour accueillir les services et l'ensemble des fonctionnaires et qu'un terrain a été réservé à cet effet, le dossier semble actuellement bloqué. Il lui demande de lui indiquer les intentions du Gouvernement dans ce dossier ainsi que les délais de réalisation du projet de déplacement de ce commissariat ou de lui préciser, le cas échéant, les raisons qui peuvent entraîner des retards et les moyens qu'il envisage de prendre pour y remédier et doter cette circonscription et les fonctionnaires de police d'une structure répondant à leurs besoins.

Texte de la réponse

Depuis 1961, le commissariat de police de Conflans-Sainte-Honorine est implanté au 3, quai de la République, dans un pavillon propriété de l'État construit en 1904. Un projet de relogement à neuf de ce commissariat, devenu, au fil du temps, peu adapté, a été lancé. Une évaluation de la surface nécessaire à l'installation des services de police a été effectuée par le secrétariat général pour l'administration de la police (SGAP) de Versailles et il a été procédé, en collaboration avec la commune, à la recherche d'un bien immobilier répondant aux critères. Plusieurs sites ont fait l'objet d'un examen attentif. Le projet qui a été retenu consiste en la réhabilitation totale d'une partie d'un bâtiment existant situé en centre ville, dans la « ZAC de l'université », à proximité de la gare SNCF. L'autre partie de ce bâtiment sera occupée par l'ANPE. Ce projet, réalisé en location simple auprès d'un aménageur privé, permettra de doter les services de police d'un nouveau commissariat fonctionnel et moderne qui occupera une surface utile de 2 489 mètres carrés. Les travaux de restructuration et d'aménagement de ce commissariat doivent débuter dès que le bail sera signé, c'est-à-dire très prochainement. Les travaux à réaliser par l'aménageur privé devraient durer quinze mois, ce qui pourrait conduire à une ouverture de cette nouvelle implantation à l'hiver 2007/2008.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69211

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6551

Réponse publiée le : 11 avril 2006, page 3987